



8 février 2023

(23-0925)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

COSTA RICA: LOI N° 8631 – LOI SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Membre présentant la notification	COSTA RICA
--	-------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi n° 8631 – Loi sur la protection des obtentions végétales
Objet	Brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CRI/23_0749_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Non applicable

Brève description du texte juridique notifié

Première notification de la Loi n° 8631 qui institue le régime juridique concernant la protection des droits des obtenteurs de variétés végétales et sauvegarde le droit d'utilisation par les petits et moyens exploitants agricoles.

La Loi n° 8686 du 21 novembre 2008 a modifié le premier paragraphe de l'article 2, l'article 3 et le paragraphe (b) de l'article 8 de La loi n° 8631.

Il s'agit donc d'une version consolidée et modifiée de la loi n° 8631.

Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	19 mars 2008
Autre date	Publication: 19 mars 2008

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	26 janvier 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	Oficina Nacional de Semillas (Office national des semences) Tél.: +506 2223-5922 Courriel: info@ofinase.go.cr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.